

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 septembre 2010



L'an deux mil dix et **le premier septembre à 21 heures 00**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Jean-Pierre BOURGEOIS, Christian HARTWICH, Franck FURTIN, Pascal GUILLON, Benoit JABOULET, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

Secrétaire de séance : Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **14** Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 24 août 2010

(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 1 septembre 2010.

Délibérations

Acceptation réalisation de travaux et signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SIEA

Madame le Maire demande à l'assemblée de réaliser des travaux d'Eclairage Public sur la Place de l'Eglise et demande l'autorisation de signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, la réalisation de ces travaux d'Eclairage Public sur la place de l'Eglise, et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente à ce dossier.

Décision Modificative n°3– Modifications budgétaires

Le compte 6552 (Contingent d'Aide Sociale du Département) a été approvisionné lors du budget primitif pour un montant de 900 €, alors il s'avère que cette somme n'a plus lieu d'être versée au Département l'échéance étant terminée au 31.12.2009. Cette somme de 900 € peut donc être transférée sur un autre compte soit le 61523 (Entretien voies et réseaux) pour l'entretien des têtes de ponts.

Le compte 022 doit être débité pour un montant de 6 500 € pour approvisionner le compte 61521 (entretiens terrains).

Le compte 21538 (Autres réseaux) doit être créé à l'opération 109 (Cœur du Village) pour les travaux d'éclairage public pour un montant de 11 000 € TTC, marché signé avec l'entreprise EDTE.

Le compte 2315 opération 109 doit être approvisionné pour les travaux du Cœur du Village pour un montant de 131 960.00 €.

Une nouvelle opération est créée pour l'achat de terrain compte 2111 opération 121 Achat pour extension propriété communale pour un montant de 62 935.00 €.

Le compte 1641 (Emprunts) doit être approvisionné pour un montant 205 895 € (montant des prêts signés avec Dexia et la Caisse d'Épargne).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications budgétaires pour un montant de 7400 € en fonctionnement et 205 895 € en investissement en dépenses et recettes.

Mise à disposition de la secrétaire à l'Association Syndicale des Prairies.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la secrétaire de mairie est mise à disposition à l'Association Syndicale et qu'il est nécessaire d'accepter cette mise à disposition. L'Association Syndicale a délibéré dans sa séance du 3 juin 2010 pour la somme de 1 417,77 € versée à la commune correspondant aux dispositions financières prévues à l'article 8 de la convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial signée entre la commune de Garnerans et l'Association Syndicale des Prairie en date du 6 février 1995.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de la mise à disposition de la secrétaire et que la somme de 1 417,77 € soit versée à la commune de Garnerans correspondant aux dispositions financières prévues à l'article 8 de la convention relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial signée entre la commune de Garnerans et l'Association Syndicale des Prairies en date du 6 février 1995.

Déboisement des peupliers

Madame le Maire fait part de la demande de l'Entreprise Badin de Bâgé la Ville reçue le 24 août 2010, pour le déboisement de lot de peupliers situé sur des terrains communaux au bord de l'Avanon en limite de Cormoranche sur Saône. Mr Badin a répertorié 168 peupliers verts et 53 secs sans valeurs soit un total de 221 peupliers.

Le prix en bloc et sur pied de ces 221 peupliers s'élève à 8000,00 € (Huit mille Euros) en notre faveur. La coupe devrait intervenir dans un délai d'un an.

Le conseil n'étant pas en mesure de juger de la pertinence de l'offre, il est demandé que plusieurs offres soient soumises.

Lecture lettre de l'entreprise Berger en réponse à notre courrier du 5 août dernier.

Madame le Maire confirme qu'une nouvelle proposition est à l'étude et qu'elle fera l'objet d'une rencontre prochainement.

Par la même occasion, elle fait part de l'arrêté du Conseil Général en date du 27 août 2010 de la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD933 sécurisant ainsi le carrefour avec la VC n°3.

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle :

Le conseil décide de ne pas reconduire la vente de brioches pour le compte de l'ADAPEI compte-tenu des doutes sur l'utilisation des fonds et des actions judiciaires en cours.

Une réunion de la commission est prévue le lundi 13 septembre à 18 h 00.

Garderie périscolaire : l'accueil est possible jusqu'à une vingtaine d'enfants grâce à la mise à disposition d'une personne supplémentaire en cas de dépassement de 17 enfants. Le local de la cantine pouvant être utilisé.

Finances

La mise à disposition des fonds suite aux emprunts sera effective le 15 septembre. Une délibération pourra être émise pour régler une première échéance avant la fin de l'année.

A fin août 48% des dépenses en fonctionnement et 55% des frais de personnel sont engagées.

Communication

Site Internet

2224 visites à ce jour.

Note d'information

Une note d'information pour l'automne sera préparée en commission le 7 septembre à 20 h 00.

Urbanisme et environnement

Travaux du Cœur de village en cours

Une note d'information a été distribuée pour l'itinéraire conseillé pour l'accès à la Mairie et Ecole.

La reprise de notre agent technique est prévue pour le 13 septembre.

L'entreprise Broyer de Garnerans a été sollicitée pour une proposition de devis pour la taille des haies.

Franck Furtin relance l'entreprise Loron pour l'exécution des travaux prévus sur la toiture de l'église.

Les travaux d'entretien de voirie ont débutés.

Des dépôts sauvages sont signalés en prairie et seront enlevés rapidement.

Réunion de la commission le 16 septembre à 18 h 30.

Questions diverses

Les containers de déchets d'emballage sont régulièrement pleins malgré la fréquence hebdomadaire de ramassage, Madame le Maire se charge d'informer le Smidom.

La séance est levée à 22 h 50.

Prochain Conseil le Vendredi 24 septembre 2010 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT